

Le Président

Monsieur Raymond SOUBIE
Directeur de la publication
AEF
137, rue de l'Université
75007 PARIS

Paris, le 17 juin 2015

DP/pp/15.194
Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Directeur de la publication,

Suite à la dépêche n°500977 parue le 26/05/15 sur le site <http://www.aef.info/> sous le titre : « Soins de proximité : pour J.-F. Rey, ex-président de l'UNPS, "le mythe de l'interpro a volé en éclats, il faut réformer" », rédigée par Madame Corinne Duhamel, l'UNPS souhaite exercer son droit de réponse.

En effet cet écrit, accessible en ligne et s'appuyant largement sur le courrier adressé par Jean-François Rey à l'ensemble des membres de l'UNPS le 18 mai 2015, porte atteinte à l'honneur et à la réputation de plusieurs membres de l'UNPS ainsi que de l'institution UNPS en tant que telle.

L'UNPS conteste l'esprit délétère de l'ensemble de l'article à son égard et en particulier la reprise de nombreux passages du courrier de Monsieur Rey aux membres de l'UNPS.

Ainsi, l'article mentionne notamment « *le rôle délétère joué par une "petite partie du bureau" lors des négociations Acip et ACI* » ainsi qu'« *une organisation qui est en manque d'efficience et d'efficacité "face aux privilèges et à la course aux indemnités [...] et au sein de laquelle, la désinformation se serait exercée à plein durant cette période attisant la peur des syndicats"* ».

Il poursuit en précisant que « *Jean-François Rey reproche par ailleurs à la directrice de l'UNPS, Pierrine Peillon [...] d'avoir avec certains "saboté" ces négociations parce qu'elle redoutait de "perdre son pouvoir décisionnaire qu'elle n'aurait jamais dû avoir en tant que salariée"* ».

Par conséquent, nous vous demandons de supprimer cet article et de faire paraître le texte suivant :

Il est facile et malheureusement courant de critiquer la structure ainsi que ses anciens colistiers lorsqu'on se retrouve mis en minorité et tant qu'à faire porter la responsabilité sur tous les autres sans jamais se remettre en question autant y rajouter le personnel salarié pour faire bonne mesure. Mais trop c'est trop et la ficelle est un peu grosse même si certains pensent que plus elle est grosse et mieux ça passe.

Monsieur Rey a été membre du bureau de l'UNPS pendant près de 6 ans, depuis décembre 2007, puis élu président de l'UNPS en juillet 2013. Il a démissionné de ses fonctions de manière surprenante le 18 mai dernier, soit à seulement 3 jours avant l'Assemblée Plénière du 21 mai prévue pour l'approbation des comptes de l'UNPS et la présentation du rapport du président, la fin de son mandat étant quant à elle prévue le 9 juillet 2015.

Il était difficile pour Monsieur Rey de rendre des comptes quand on sait que ses erreurs d'appréciation dans la préparation du budget prévisionnel ont conduit les membres du bureau, les négociateurs et les membres ayant participé à des groupes de travail à abandonner leurs indemnités en fin d'année. Cela est d'autant plus choquant que ses erreurs résultent de certitudes non fondées quant à sa capacité personnelle à obtenir une rallonge budgétaire et qu'il a jugé bon de n'avertir personne de la réponse négative de la CNAM. Où est la course aux indemnités ? Où sont les privilèges ?

Il convient également de rappeler que Monsieur Rey a pris en début d'année une fonction de Président Élu de l'Organisation Mondiale en Endoscopie Digestive et qu'il était, de son propre aveu, difficile de concilier ses différentes fonctions.

Monsieur Rey préfère justifier sa démission en mettant en cause certains membres du personnel de l'UNPS, et plus globalement le fonctionnement de l'organisation. Élu en 2013, Monsieur Rey avait pourtant tout loisir pour essayer de réformer l'UNPS s'il pensait qu'elle était inefficace et inefficente. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ? S'il y a des choses à changer à l'UNPS, notamment dans sa gouvernance, il convient probablement à son président de faire des propositions à son bureau, qui doivent ensuite être soumises pour validation à l'Assemblée Plénière qui a toujours été et qui reste l'instance décisionnaire de l'UNPS.

Mais c'est une motion de l'Assemblée Plénière se désolidarisant des propos de l'ex-président qui a été adoptée le 21 mai dernier, en réaction à son courrier du 18 mai adressé à l'ensemble des membres de l'UNPS.

Si les négociations de l'ACIP ont échoué (celles de l'ACI ne rentraient pas dans le champ de compétence de l'UNPS), c'est principalement pour les raisons évoquées dans le communiqué de presse du 18 novembre 2014 validé à l'époque par son président qui était Jean-François Rey.

Monsieur Rey est nécessairement un artisan de cet échec du fait de son pilotage des négociations :

- il a pris l'initiative, contre l'avis de son bureau et de l'Assemblée Plénière de l'UNPS, d'entrer dans une double négociation ;
- il n'a pas soutenu ni présenté le modèle que les groupes de travail et le bureau avaient bâti comme solution possible pour de l'interpro selon toute les situations possibles.

Accuser la directrice de l'UNPS d'avoir « saboté » les négociations est un aveu d'incapacité à présider l'UNPS et à conduire les négociations.

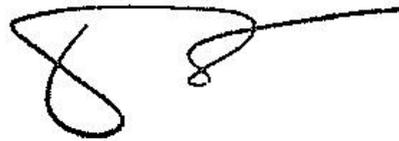
En revanche, pour ce qui est de l'efficience de l'UNPS on peut noter :

- la construction du modèle d'organisation et de rémunération de la coordination, validée par l'Assemblée Plénière ;

- de multiples prises de positions dans toutes les instances liées à la problématique de l'e-santé (de la politique générale de sécurité des systèmes d'information à l'open data, en passant par Sésam Vitale et l'ASIP) ;
- le groupe Europe de l'UNPS participe activement à la défense des professions libérales (positions papers, réponses à consultation publique, contribution aux livres verts et blancs de l'Europe) tout en prenant la présidence du groupe Santé du Céplis, et a organisé dans l'année deux réponses à appel d'offres de projets européens sur le thème de l'e-santé avec des partenaires industriels majeurs.

Au final, mêlant pêle-mêle, dans un même courrier, des accusations scandaleuses visant les membres de son bureau, de l'Assemblée Plénière et du personnel salarié, Monsieur Rey a confirmé l'isolement dans lequel il s'était enfermé.

Enfin, refusant en son temps de démissionner, ce qui lui avait été demandé après l'échec des négociations de l'inter-pro de l'été dernier, il confirme dans sa lettre aux membres de l'UNPS qu'il n'a toujours pas compris que la ligne politique qu'il portait était cause de cet isolement.



Daniel PAGUESSORHAYE
Président

Le Président

Monsieur Gérard KOUCHNER
Directeur de la publication
Le Quotidien du Médecin
1, rue Augustine Variot
92245 MALAKOFF CEDEX

Paris, le 29 juin 2015

DP/pp/15.195
Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Directeur de la publication,

Suite à l'article paru le 29/05/15 sur le site <http://www.lequotidiendumedecin.fr/> sous le titre : « *Pourquoi il faut réformer l'UNPS* » : *le Dr Rey, président démissionnaire règle ses comptes* », rédigé par Monsieur Christophe GATTUSO, l'UNPS souhaite exercer son droit de réponse.

En effet cet écrit, accessible en ligne et s'appuyant sur le courrier adressé par Jean-François Rey à l'ensemble des membres de l'UNPS le 18 mai 2015, porte atteinte à l'honneur et à la réputation de plusieurs membres de l'UNPS ainsi que de l'institution UNPS en tant que telle.

L'UNPS conteste l'esprit délétère de l'ensemble de l'article à son égard et regrette que le journaliste du Quotidien du Médecin n'ait pas interrogé d'autres membres de l'UNPS et n'ait donné que la version du président démissionnaire.

Ainsi, l'article mentionne notamment que « *la production de l'UNPS a été bien maigre depuis 10 ans* » et que Jean-François Rey « *se montre également très critique sur la production « extrêmement mince » des différents groupes de travail, « les nombreuses réunions sans réalisations concrètes » et « l'organisation chaotique de son assemblée plénière* » », ajoutant qu'il « *remet en cause le fonctionnement interne de l'UNPS, « une organisation qui manquait d'efficacité et d'efficacités face aux privilèges et à la course aux indemnités* » ». .

L'article mentionne d'autre part « *le mythe de l'interprofessionnalité* », les « *tensions des corporatismes et des intérêts personnels* » qui auraient participé à un « *fiasco* » et précise que la politique de Jean-François Rey « *s'est heurtée aux velléités pré-électorales d'un syndicat minoritaire de médecins soutenu activement par la directrice (de l'UNPS, ndlr) redoutant de perdre un pouvoir décisionnaire qu'elle n'aurait jamais dû avoir en tant que salariée* ».

Par conséquent, nous vous demandons de supprimer cet article et de faire paraître le texte suivant dans son intégralité:

Il est facile et malheureusement courant de critiquer la structure ainsi que ses anciens colistiers lorsqu'on se retrouve mis en minorité et tant qu'à faire porter la responsabilité sur

tous les autres sans jamais se remettre en question autant y rajouter le personnel salarié pour faire bonne mesure. Mais trop c'est trop et la ficelle est un peu grosse même si certains pensent que plus elle est grosse et mieux ça passe.

Monsieur Rey a été membre du bureau de l'UNPS pendant près de 6 ans, depuis décembre 2007, puis élu président de l'UNPS en juillet 2013. Il a démissionné de ses fonctions de manière surprenante le 18 mai dernier, soit à seulement 3 jours avant l'Assemblée Plénière du 21 mai prévue pour l'approbation des comptes de l'UNPS et la présentation du rapport du président, la fin de son mandat étant quant à elle prévue le 9 juillet 2015.

Il était difficile pour Monsieur Rey de rendre des comptes quand on sait que ses erreurs d'appréciation dans la préparation du budget prévisionnel ont conduit les membres du bureau, les négociateurs et les membres ayant participé à des groupes de travail à abandonner leurs indemnités en fin d'année. Cela est d'autant plus choquant que ses erreurs résultent de certitudes non fondées quant à sa capacité personnelle à obtenir une rallonge budgétaire et qu'il a jugé bon de n'avertir personne de la réponse négative de la CNAM. Où est la course aux indemnités ? Où sont les privilèges ?

Il convient également de rappeler que Monsieur Rey a pris en début d'année une fonction de Président Élu de l'Organisation Mondiale en Endoscopie Digestive et qu'il était, de son propre aveu, difficile de concilier ses différentes fonctions.

Monsieur Rey préfère justifier sa démission en mettant en cause certains membres du personnel de l'UNPS, et plus globalement le fonctionnement de l'organisation. Élu en 2013, Monsieur Rey avait pourtant tout loisir pour essayer de réformer l'UNPS s'il pensait qu'elle était inefficace et inefficente. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ? S'il y a des choses à changer à l'UNPS, notamment dans sa gouvernance, il convient probablement à son président de faire des propositions à son bureau, qui doivent ensuite être soumises pour validation à l'Assemblée Plénière qui a toujours été et qui reste l'instance décisionnaire de l'UNPS.

Mais c'est une motion de l'Assemblée Plénière se désolidarisant des propos de l'ex-président qui a été adoptée le 21 mai dernier, en réaction à son courrier du 18 mai adressé à l'ensemble des membres de l'UNPS.

Si les négociations de l'ACIP ont échoué (celles de l'ACI ne rentraient pas dans le champ de compétence de l'UNPS et pour cause, puisqu'elle n'est habilitée à travailler que dans le cadre d'un ACIP), c'est principalement pour les raisons évoquées dans le communiqué de presse du 18 novembre 2014 validé à l'époque par son président qui était Jean-François Rey.

Monsieur Rey est nécessairement un artisan de cet échec du fait de son pilotage des négociations :

- il a pris l'initiative, contre l'avis de son bureau et de l'Assemblée Plénière de l'UNPS, d'entrer dans une double négociation ;
- il n'a pas soutenu ni présenté le modèle que les groupes de travail et le bureau avaient bâti comme solution possible pour de l'interpro selon toute les situations possibles.

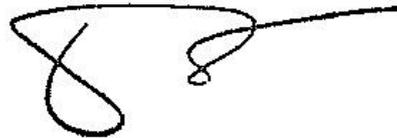
En revanche, pour ce qui est de l'efficience de l'UNPS on peut noter :

- la signature d'un premier Accord Cadre Interprofessionnel (ACIP) en mai 2012 ;

- la construction du modèle d'organisation et de rémunération de la coordination, validée par l'Assemblée Plénière ;
- de multiples prises de positions dans toutes les instances liées à la problématique de l'e-santé (de la politique générale de sécurité des systèmes d'information à l'open data, en passant par Sésam Vitale et l'ASIP) ;
- le groupe Europe de l'UNPS participe activement à la défense des professions libérales (positions papers, réponses à consultation publique, contribution aux livres verts et blancs de l'Europe) tout en prenant la présidence du groupe Santé du Céplis, et a organisé dans l'année deux réponses à appel d'offres de projets européens sur le thème de l'e-santé avec des partenaires industriels majeurs.

Au final, mêlant pêle-mêle, dans un même courrier, des accusations scandaleuses visant les membres de son bureau, de l'Assemblée Plénière et du personnel salarié, Monsieur Rey a confirmé l'isolement dans lequel il s'était enfermé.

Enfin, refusant en son temps de démissionner, ce qui lui avait été demandé après l'échec des négociations de l'inter-pro de l'été dernier, il confirme dans sa lettre aux membres de l'UNPS qu'il n'a toujours pas compris que la ligne politique qu'il portait était cause de cet isolement.



Daniel PAGUESSORHAYE
Président

Monsieur Jean-François Rey
706 Chemin du Suy Blanc
06610 LA GAUDE

Paris, le 30 juin 2015

Par lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Mise en demeure

Monsieur,

Nous sommes les conseils de l'Union Nationale des Professionnels de Santé (UNPS).

L'UNPS nous a fait part du courrier intitulé « *Il faut réformer l'Union Nationale des Professionnels de Santé* » que vous avez adressé le 18 mai dernier à l'ensemble de ses membres, ainsi que de la publication par les médias de différents articles à ce sujet, notamment :

- « *Soins de proximité : pour J.-F. Rey, ex-président de l'UNPS, « le mythe de l'interpro a volé en éclat, il faut réformer* » publié le 26 mai sur <http://www.aef.info/> ; et
- « *« Pourquoi il faut réformer l'UNPS » : le Dr Rey, président démissionnaire, règle ses comptes* » publié le 29 mai 2015 sur <http://www.lequotidiendumedecin.fr/>.

Il apparaît que ces médias vous ont interrogé suite à votre démission de la fonction de président de l'UNPS et que vous leur avez donné copie de votre courrier, dont les termes ont été largement reproduits dans ces articles.

Votre courrier, ainsi que vos propos tenus auprès des médias, portent atteinte à l'honneur et à la réputation de l'UNPS et de certains de ses membres. Par conséquent, nous vous demandons par la présente de cesser immédiatement de tenir tout propos de nature à porter atteinte à la réputation et à l'honneur de l'UNPS et/ou de ses membres, de quelque manière que ce soit.

En tout état de cause, nous nous réservons le droit d'entreprendre toute action utile à la défense des intérêts de notre cliente et notamment une action judiciaire.

Nous vous prions de considérer la présente comme une lettre de mise en demeure de nature à faire courir tout délai, intérêts et autres conséquences que la loi y attache, plus particulièrement les tribunaux, au titre de l'article 1153 du Code civil.

La présente lettre de mise en demeure pourra, le cas échéant, être versée aux débats, pour le cas où nous serions contraints d'engager une instance judiciaire contre vous.

Conformément à nos règles déontologiques, nous nous tenons à la disposition de celui de nos confrères en charge de vos intérêts pour nous entretenir avec lui de ce dossier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Sabine Lipovetsky
Avocat Associée